

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES
8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ
74230 THONES

Téléphone : 04 50 32 17 17

Télécopie : 04 50 02 19 30

Site internet : www.ret.fr

Contact : service-client@ret.fr



TARIF BLEU DOMESTIQUE					Taxes au	
en vigueur depuis le :					01/08/2021	
					01/01/2021	
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en €)			
	Mono	Tri	Option Base		Option Heures Creuses	
			HT*	TTC*	HT*	TTC*
3	15 A	-	7,23	8,74	/	/
6	30 A	10 A	9,35	11,47	9,80	12,15
9	45 A	15 A	11,54	14,27	12,33	15,42
12 **	60 A	20 A	13,77	17,12	14,78	18,60
15	-	25 A	15,85	19,80	17,15	21,70
18	-	30 A	18,02	22,59	19,37	24,63
24	-	40 A	22,59	28,39	24,27	31,00
30	-	50 A	27,00	34,03	28,68	36,85
36	-	60 A	31,54	39,81	33,01	42,61
TARIF BASE supérieur ou égal à 18 kVA BASE en EXTINCTION n'est plus proposé						
Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie (en c€/ kWh)					
		Option Base		Option Heures Creuses		
		HT*	TTC**	Heures Creuses	Heures Pleines	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
3		9,74	15,58	/	/	/
6		9,74	15,58	8,09	13,60	11,93
9 à 36		10,13	16,04	8,09	13,60	11,93

HT* : hors CSPE, Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC** : inclus CSPE (2,25 c€/kWh), TCCFE (0,663 c€/kWh), TDCFE (0,3315 c€/kWh), TVA (20%)

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72€/an)

** La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

Heures Creuses : (code A) 20h-4h
(code E) 23h-7h
(code D) 1h-7h - 12h30/14h30
(code C) 1h-7h - 15h30/17h30

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)			Tarif acheminement au 01/08/2021			
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option Base			Option HC		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
3	4,81	1,05	1,11	/	/	/
6	6,94	1,52	1,60	7,84	1,72	1,81
9	9,07	1,99	2,10	10,42	2,29	2,41
12	11,20	2,46	2,60	13,00	2,85	3,01
15	13,33	2,92	3,08	15,58	3,42	3,60
18	15,46	3,39	3,58	18,16	3,98	4,20
24	19,72	4,32	4,56	23,32	5,11	5,40
30	23,98	5,26	5,55	28,48	6,25	6,59
36	28,24	6,19	6,53	33,64	7,38	7,78

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES

8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ

74230 THONES

Téléphone : 04 50 32 17 17

Télécopie : 04 50 02 19 30

Site internet : www.ret.fr

Contact : service-client@ret.fr



1 Taxes :

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c€/kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 01/08/2021

Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale (0,3315 c€/kWh)

date de vigueur TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72€/an)

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 %

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

3 Prestations techniques :

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17

géré par la Régie de Thônes - distributeur (voir en fin de fiche les coûts usuels)

4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paieement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours

Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après

Frais de relance : Avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,25 € HT

Frais de coupure et rétablissement avant 15h : 44,94 € HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 02 19 30 ou

par courriel à : service-client@ret.fr

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,82 € en standard ; avec

supplément : 31,9 € en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise

Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1

appareil : 31,82 € ; programmation 2 réglages : 47,36 € ; avec supplément : 31,96 €

en version express sous 5 jours Toute baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 26,65 €

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,38 €

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus